

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021**

La présente séance est tenue par visioconférence, sans la présence du public. L'enregistrement audio de cette séance sera déposé sur le site Internet de la Ville.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue par visioconférence, le mardi 6 avril 2021, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé
M^{me} Lise Bellefeuille
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

79-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 22 mars 2021

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

80-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2021.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

81-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites aux listes sélectives des déboursés des périodes du 1^{er} au 8 mars 2021 et du 10 au 31 mars 2021, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 30 mars 2021 ainsi qu'au journal des salaires du mois de mars 2021, le tout totalisant une somme de 659 293,70 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 3 458 624,88 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Adoption - Règlement numéro 2-2021 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Rc18 l'usage Habitation unifamiliale dans un Bâtiment isolé et afin de diminuer la marge de recul arrière pour cet usage dans cette zone

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance de ce conseil tenue le 8 février 2021 et que le premier projet de règlement numéro 2-2021 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 2-2021 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 2-2021 la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

82-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement numéro 2-2021, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Rc18 l'usage Habitation unifamiliale dans un Bâtiment isolé et afin de diminuer la marge de recul arrière pour cet usage dans cette zone, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Adoption - Règlement numéro 3-2021 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Ib1 l'usage 5821 - Établissement de consommation de boissons alcoolisées

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance de ce conseil tenue le 8 février 2021 et que le premier projet de règlement numéro 3-2021 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 3-2021 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 3-2021 la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

83-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement numéro 3-2021, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Ib1 l'usage 5821 - Établissement de consommation de boissons alcoolisées, soit approuvé tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 7-2021 ayant pour objet la prise en charge par la Ville de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées de son territoire

M. le conseiller Simon Fissette donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 7-2021 ayant pour objet la prise en charge par la Ville de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées de son territoire.

M. le conseiller Simon Fissette dépose séance tenante le projet de règlement numéro 7-2021. Des copies de ce projet de règlement seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Simon Fissette, conseiller

Fourniture de services reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions de firmes de professionnels pour les services requis en lien avec l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable de la Ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées par un comité de sélection en fonction du système de pondération prévu au devis de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection contenue au rapport transmis en date du 25 mars 2021;

84-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER à Aquatech Société de gestion de l'eau inc., le contrat relatif à la fourniture des services reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable de la Ville, tels que décrits, lesdits services, aux documents d'appel d'offres, et ce, pour une période de trois ans, soit du 20 mai 2021 au 19 mai 2024, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'une année chacune;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense approximative de 380 000 \$, toutes taxes en sus, pour les cinq années, si les options de renouvellement sont exercées, et compte tenu du nombre d'heures additionnelles réellement travaillées, au taux horaire apparaissant à la soumission, et de l'application de l'indexation annuelle prévue à la clause 21 de la Section B du devis de l'appel d'offres;

D'AUTORISER le directeur des Services techniques à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Évaluation de la sécurité du barrage du Lac L'Italien - Services professionnels en ingénierie - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture de services en ingénierie pour une évaluation de la sécurité du barrage du Lac L'Italien;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue a été analysée par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques et s'est avérée conforme;

CONFORMÉMENT à la recommandation de M. Desjardins, dans une fiche synthèse datée du 26 mars 2021;

85-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière attribue à CIMA+ s.e.n.c. le contrat relatif à la fourniture des services professionnels en ingénierie requis en lien avec l'évaluation de la sécurité du barrage du Lac L'Italien, tels que décrits, lesdits services, aux documents de l'appel d'offres;

QUE soit décrétée, à cette fin, une dépense approximative de 28 780 \$, compte tenu des heures réellement travaillées pour les « Autres services », le cas échéant, au taux horaire établi à la soumission, le tout, toutes taxes en sus et payable à même le surplus libre de la Ville;

QUE les documents de l'appel d'offres sur invitation, la soumission et la présente résolution constituent un tout faisant foi de contrat entre les parties;

QUE le directeur des Services techniques soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Entretien électrique des bâtiments et infrastructures de la Ville - Rejet de la soumission reçue

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture de services pour l'entretien électrique des bâtiments et infrastructures de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a reçu qu'une soumission dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT que cette soumission accuse un écart trop important avec le prix payé antérieurement par la Ville;

86-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE REJETER la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres « Entretien électrique des bâtiments et infrastructures de la Ville », déposée par Groupe Caillouette et Associés.

Projet de réaménagement de la 4^e avenue Painchaud - Services professionnels d'un urbaniste

87-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de Duo Design relativement à la réalisation de plans préliminaires en architecture de paysage en lien avec le projet de

réaménagement de la partie de la 4^e avenue Painchaud située entre la 2^e rue Guimond et la 9^e rue boulevard Desrochers, datée, ladite offre, du 24 mars 2021;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 10 680 \$ tel qu'il appert de l'estimation d'honoraires professionnels soumise par Duo Design, ainsi qu'une dépense additionnelle, le cas échéant, pour des perspectives en 3D et des présentations publiques, le tout, toutes taxes en sus et payable à même le surplus libre de la Ville;

D'AUTORISER le directeur des Services techniques à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Vidange et valorisation des boues d'étang aéré des bassins numéros 1 et 2 de la Ville - Services professionnels en agronomie

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture de services en agronomie requis en lien avec les travaux de vidange et de valorisation des boues d'étang aéré des bassins numéros 1 et 2 de la Ville;

CONSIDÉRANT que M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

CONFORMÉMENT à la recommandation de M. Desjardins, dans une fiche synthèse datée du 31 mars 2021;

88-2021 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière attribue à SOLINOV le contrat relatif à la fourniture des services professionnels en agronomie requis en lien avec les travaux de vidange et de valorisation des boues d'étang aéré des bassins numéros 1 et 2 de la Ville, tels que décrits, lesdits services, aux documents de l'appel d'offres;

QUE soit décrétée, à cette fin, une dépense approximative de 20 000 \$, compte tenu des heures réellement travaillées pour les « Autres services », le cas échéant, au taux horaire établi à la soumission, le tout, toutes taxes en sus et payable à même le surplus libre de la Ville;

QUE les documents de l'appel d'offres sur invitation, la soumission et la présente résolution constituent un tout faisant foi de contrat entre les parties;

QUE le directeur des Services techniques soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Politique d'acquisition, d'utilisation et de gestion des téléphones cellulaires - Modification

89-2021 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER ainsi qu'il suit la Politique d'acquisition, d'utilisation et de gestion des téléphones cellulaires entrée en vigueur le 10 décembre 2019, savoir :

- Par le remplacement du nom du poste de Directeur adjoint du Service intermunicipal de sécurité incendie par celui de Directeur adjoint du Service intermunicipal de sécurité incendie et préventionniste;
- Par la modification du forfait du Directeur adjoint du Service intermunicipal de sécurité incendie et préventionniste, lequel passe de Voix seulement à Voix et données.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Comité de santé et sécurité au travail (CSS) - Plan d'action 2021

90-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que proposé, le plan d'action 2021 du Comité de santé et de sécurité (CSS) de la Ville de La Pocatière.

Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Cédric Gagnon, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a engagées, depuis le dernier dépôt d'un pareil rapport, en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Comme les citoyens ne peuvent assister actuellement aux séances du conseil, ils ont été invités à transmettre leurs questions de la manière indiquée sur le site Internet de la Ville.

Aucune question n'a été adressée au conseil avant la présente séance.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

91-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 18.